

L'aquaculture marine et nouvelle en France

Dominique Duval

Président du Syndicat français de l'aquaculture marine et nouvelle (SFAM)

L'aquaculture marine et nouvelle en France¹ : une petite filière mais un pôle d'excellence qui ne demande qu'à se développer !

Historique

Cette filière a été l'une des pionnières en Europe grâce aux travaux de recherche menés dès les années 70 et à une poignée d'entreprises dynamiques qui ont su positionner la filière française dans le haut de gamme européen par l'image et la qualité des produits, à défaut de pouvoir le faire par la quantité. Les principales espèces d'aquaculture marine et nouvelle élevées en France sont le bar, la daurade royale, le turbot, le saumon, le maigre et l'esturgeon.

Cependant, en raison essentiellement des difficultés d'accès au littoral et du manque de soutien à la fois des politiques et de l'administration, la filière française n'a pu se développer au cours des dix dernières années alors que les productions explosaient dans la plupart des autres pays de l'Europe du Sud.

Situation actuelle en France

Une soixantaine d'entreprises de toutes tailles, réparties de la mer du Nord à la Corse, représentent environ 500 emplois directs (2 000 emplois indirects) et un chiffre d'affaires de près de 70 millions d'euros. Les écloseries produisent environ 60 millions d'alevins dont plus de 60 % sont exportés et dont la qualité est appréciée dans toute l'Europe (cette seule activité représente environ 20 % du chiffre d'affaires de la filière de l'aquaculture marine et nouvelle). Si la production pour la consommation est relativement faible en volume, elle est ciblée sur les segments de qualité : les producteurs français ont ainsi mis en place une charte qualité « Aquaculture de France » qui engage collectivement les éleveurs à appliquer un référentiel technique portant sur de bonnes conditions d'élevage, une bonne alimentation et une parfaite

¹ Cet article ne concerne ni l'élevage des coquillages dont l'huître, la moule et l'huître perlière notamment constituent le principal secteur de l'aquaculture nationale, ni l'aquaculture ultramarine. NDR

traçabilité des poissons. Les poissons élevés en France offrent donc une garantie de qualité et de fraîcheur contrôlée par un organisme indépendant. Certaines entreprises se sont engagées par ailleurs plus avant dans des signes officiels de qualité type Label rouge ou Label « BIO ».

La filière esturgeon en pleine croissance tient actuellement la première place en Europe pour la production de caviar d'élevage (avec un triplement de la production de caviar en 4 ans de 5 à 15 tonnes, la filière esturgeon représente désormais près de 15 % du chiffre d'affaires de la filière). L'interdiction récente d'exportation de caviar sauvage pour protéger les espèces d'esturgeons en voie de disparition permet à cette filière d'élevage d'envisager sereinement l'avenir, à condition que des contraintes administratives injustifiées ne la brisent dans son essor.

D'un point de vue économique, la filière de l'aquaculture marine et nouvelle est dynamique et continue à investir lorsqu'elle y est autorisée. Même si les coûts de production en France sont un peu plus élevés, la comparaison entre les coûts de production en Europe pour les mêmes espèces montre que la différence est limitée à 0,5 euro entre les coûts les plus bas et les plus hauts. En contrepartie, les coûts de transport sont moins élevés pour les produits français que pour les produits importés d'autres pays, et en raison de leurs démarches qualité, les producteurs français obtiennent un prix de vente supérieur aux produits d'importation.

Quel avenir ?

Quelques constats devraient permettre de se montrer optimistes quant à l'avenir de l'aquaculture française. Les Français consomment de plus en plus de poissons et avec près de 25 kg par habitant en 2005 sont parmi les plus gros consommateurs en Europe. Le consommateur français demande en outre des produits fiables et de qualité et a un besoin permanent de réassurance que la filière française est en mesure de lui offrir. Les pouvoirs publics encouragent par ailleurs la consommation de poisson en raison des atouts que représente cet aliment pour la santé. Les impératifs d'une gestion saine et équilibrée de la ressource halieutique ne permettent pas d'imaginer une augmentation de l'offre par la pêche, alors que la balance commerciale en produits de la mer est extrêmement déficitaire.

Or si l'aquaculture progresse partout dans le monde pour faire face à une demande croissante, paradoxalement l'activité stagne en France. Pourtant, les sites favorables à cette activité sont loin d'être tous exploités. Les aquaculteurs exercent leur métier sur un littoral extrêmement convoité où les conflits d'usage sont nombreux, mais une juste reconnaissance de ce métier devrait conduire à réserver une place à cette activité sur un littoral à l'aménagement duquel elle contribue. De plus, la recherche spécialisée est performante et l'osmose entre production et recherche pourrait continuer à maintenir la France en tête à la fois au niveau de la qualité des productions (sélection génétique en particulier) et des avancées scientifiques et technologiques, aussi bien pour les espèces élevées (y compris les nouvelles espèces comme la reproduction du thon) que pour les moyens de production (circuits fermés par exemple).

Par contre, pour permettre un développement significatif de la filière française, il est urgent de mettre en place une gestion intégrée des zones côtières qui donne toute sa place à l'aquaculture. Toutes les parties impliquées doivent adopter une démarche volontariste pour mener à bien le développement de cette filière qui apporte une solution au problème de ressource et s'inscrit en complément indispensable de la pêche.

Quelques signes permettent de mesurer un début de prise de conscience des pouvoirs publics. Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Aquaculture vient de lancer le Plan d'avenir de la pêche dans lequel devrait exister un important volet « aquaculture ». Une loi

d'orientation de la filière pêche et aquaculture devrait permettre de prendre certaines mesures en faveur du développement de l'aquaculture, comme par exemple :

- le repérage sur le littoral de sites à potentialité aquacole tenant compte des usages et aboutissant à la définition de véritables zones aquacoles,
- la nécessaire simplification des procédures administratives,
- l'autorisation d'introduction de nouvelles espèces.

Parallèlement, le faible développement de l'aquaculture en France a conduit le président de l'Ifremer à lancer un travail de prospective pour comprendre ce paradoxe français et voir s'il est possible d'améliorer cette situation : les résultats de ces travaux seront probablement largement diffusés.

Toutes ces réflexions devraient aider la profession à susciter la volonté politique nécessaire au développement de son activité, faute de quoi la France verrait l'écart se creuser entre sa production de poissons et les productions des autres pays européens et se trouverait encore davantage dépendante de ses importations pour satisfaire sa propre consommation. Le consommateur perdrait en outre la possibilité de choisir des produits d'origine française dont la traçabilité, la fraîcheur et la qualité sont garanties.

Il s'agit là d'un choix politique qu'il est important pour les opérateurs de la filière de connaître.

